



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 8 mai 2018

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

08 MAI 2018

Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement  
Service central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

**Concerne: question parlementaire N° 3715 de Madame la Députée Martine Hansen**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse commune, des ministères impliqués, à la question parlementaire posée par l'honorable Députée Hansen.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.



Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Monsieur le Président de la Chambre  
des Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 8 mai 2018

**Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse  
et du Ministre de l'Économie à la question parlementaire N° 3715 de la Députée Martine  
Hansen**

Il va sans dire que le Lycée technique hôtelier Alexis Heck (LTHAH) jouit d'une bonne réputation auprès des professionnels du secteur de l'horeca et joue un rôle essentiel dans la formation des jeunes aux métiers de la restauration et de l'hôtellerie. Les établissements du secteur du tourisme bénéficient largement de l'excellente formation dont font preuve les jeunes formés au LTHAH pour accéder aux métiers de ce secteur.

Afin de permettre au LTHAH d'élargir à l'avenir ses formations en proposant également des formations supérieures, des formations continues et des formations spécifiques à haut niveau pour le secteur de la restauration et de l'hôtellerie, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) a soumis au Conseil de gouvernement un projet de loi portant sur l'organisation et le fonctionnement du Lycée technique hôtelier Alexis Heck. Le projet de loi reflète largement les négociations entre la Chambre de Commerce, l'Horesca et le MENJE.

Parallèlement, des représentants du secteur de l'horeca ont approché la secrétaire d'État à l'Économie afin de discuter des questions de promotion de la gastronomie au Grand-Duché et au-delà des frontières. Dans ce contexte, ils ont présenté des bonnes pratiques, dont l'idée de créer un institut de formation à rayonnement européen qui s'adresse à la haute gastronomie. En effet, le Luxembourg est connu pour sa gastronomie de haute qualité et jouit d'une concentration de restaurants étoilés par habitant qui est unique au monde. La gastronomie de notre pays est régulièrement mise en avant en tant qu'atout majeur du pays lors de workshops et séminaires organisés dans le cadre de la promotion touristique. Afin de progresser sur ce niveau élevé, le secteur souhaite pouvoir faire bénéficier les chefs de formations à haut niveau jusqu'ici inexistantes au Luxembourg. La création d'un tel institut permettrait de renforcer cet atout gastronomique de notre pays.

À cette fin, une pré-étude a été commanditée fin mars. Dans ce cadre, une visite de l'Institut Paul Bocuse sera effectuée au cours des prochaines semaines afin de s'inspirer de l'expérience et de l'excellence de cet institut pour pouvoir développer un concept autour de la gastronomie et d'un site tel que celui du Château de Sanem.

Actuellement sans affectation, le château de Sanem est à la recherche d'une nouvelle vocation dans un souci d'éviter une dégradation des bâtiments historiques dont le cadre exceptionnel et rare a été reconnu. En alliant la demande du secteur à l'opportunité du site exceptionnel du Château de Sanem, la Secrétaire d'Etat à l'Économie a proposé qu'une telle offre de formations de haut niveau dans le domaine de la gastronomie pourrait y être

développée. Il est en outre envisagé d'installer un restaurant de haute qualité sur le site du Château de Sanem en y alliant formation et culture de la gastronomie.

Ce projet à caractère entrepreneurial est parfaitement complémentaire à l'éducation offerte au LHTAH. Il permettrait d'établir le Luxembourg comme lieu de formation dans le domaine de la gastronomie. À côté de l'obligation de l'État de mettre en place une offre scolaire importante dans le domaine de l'horeca, il est toujours loisible à des investisseurs de lancer une initiative privée. Toute démarche en ce sens se fera bien évidemment en concertation entre les différents départements ministériels concernés et dans l'objectif d'assurer une approche cohérente et concertée dans le cadre du soutien à la gastronomie luxembourgeoise.



Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse